

TERRITOIRES URBAINS

La lettre de France urbaine

Métropoles, CU, CA, villes centres et pôles métropolitains

141

Jeudi 06 septembre 2018

A la Une

La 18e Conférence des Villes inscrite à l'agenda du Premier Ministre Edouard Philippe



Le 19 septembre se tiendra la 18e édition de La Conférence des Villes, à l'Hôtel de Ville de Paris. En présence du Premier ministre **Édouard Philippe**, La Conférence des Villes sera l'occasion pour les élus des territoires urbains d'échanger avec les membres du gouvernement et de grands témoins autour de questions d'actualité et des relations entre l'Etat et les collectivités.

Ce premier grand rendez-vous politique de la rentrée permettra notamment de revenir sur les contrats financiers, qui ont été signés au début de l'été. France urbaine a réalisé ces dernières semaines une enquête auprès de ses membres, pour faire le bilan de leur mise en œuvre. Une synthèse de cette étude sera disponible à La Conférence des Villes. Nos demandes de modifications et d'améliorations du dispositif y seront clairement formulées, et feront l'objet d'un dialogue avec le gouvernement.



Retrouvez [ici](#) le programme

[Inscriptions obligatoires](#) avant le **14 septembre** pour des raisons de sécurité.

CONTACT FRANCE URBAINE Nathalie Fragner - n.fragner@franceurbaine.org

CONTACT COMMUNICATION Jilliane Pollak - j.pollak@franceurbaine.org

CONTACTS PRESSE CONFERENCE DES VILLES

Sébastien Tison - s.tison@franceurbaine.org

Olivia Pénichou - o.penichou@o2p-conseil.com

En ce moment à France urbaine

[Les membres de France urbaine se mobilisent pour la qualité de l'air](#)

06 septembre 2018

Présente à la conférence de presse organisée par le Gouvernement le 20 juillet 2018 où elle était représentée par **Philippe Saurel**, maire de Montpellier, président de Montpellier Méditerranée Métropole, France urbaine s'engage pour l'amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain et péri-urbain.

Pour ce faire, ses membres se sont réunis vendredi 31 août 2018 pour échanger autour du projet de Pacte sur les Zones à Faibles Emissions (ZFE) proposé par le Gouvernement aux collectivités concernées par le contentieux européen, mais également à l'ensemble des collectivités volontaires qui souhaiteraient s'engager à mettre en place une ZFE (anciennement Zone de Circulation Restreinte – ZCR) avant fin 2020.

La version actuelle – et provisoire – du Pacte proposé par le Gouvernement comporte un certain nombre d'engagements, à la fois pour l'Etat et les collectivités. Ainsi, au-delà de l'engagement principal de mettre en place une première ZFE avant fin 2020, les collectivités s'engagent à mobiliser les outils permettant de donner des facilités à l'usage des transports collectifs, aux mobilités propres et partagées, mais également à favoriser la mise en place de transports collectifs et des flottes publiques à faibles et zéro émissions. De son côté, l'Etat s'engage par exemple à apporter son soutien aux territoires dans le cadre du déploiement de leurs ZFE, notamment en mettant en place les mesures réglementaires nécessaires telles que le vidéo-contrôle et la coopération des forces de l'ordre et des services de l'Etat.

Les échanges des élus de France urbaine à cette occasion ont témoigné d'un véritable consensus sur l'ensemble des sujets relatifs à la création et au fonctionnement des ZFE. En effet, hormis le constat portant sur le caractère délicat du calendrier – notamment du fait du déroulement des élections municipales en mars 2020 -, ainsi que sur la nécessité que soit prise en compte la diversité des territoires, tous ont tenu à souligner la nécessité de travailler à une simplification et à un allègement de la procédure (tant pour les études environnementales que pour les concertations exigées). Les membres de France urbaine ont également tenu à mettre en avant la nécessité impérieuse à modifier la réglementation pour permettre le vidéo-contrôle afin de contrôler le respect des restrictions de circulation occasionnées par les ZFE. Il s'agit là d'une condition sine qua non pour que ces dernières soient efficaces.

Sur le sujet du vidéo-contrôle, le ministère des Transports s'est engagé à ce que France urbaine et ses membres soient impliqués dans le groupe de travail qui va être mis en place sous la houlette du ministère de l'Intérieur.

Enfin, les élus ont tenu à rappeler certaines demandes, notamment le détournement des frais de fonctionnement liés à la mise en place et à la pérennisation des ZFE soient décomptés des contrats financiers signés par les collectivités. En effet, et bien qu'il soit pour l'heure difficile de chiffrer leur montant, les exemples internationaux témoignent de l'importance potentielle de ces frais. Ainsi, à Anvers, pour une surface de 20km² de ZFE, les frais de fonctionnement sont estimés à 1 million d'euros. Les membres de France urbaine ont également réitéré la



demande que soit répartie entre les régions et EPCI (en charge respectivement de l'élaboration et de la mise en œuvre des PCAET et des SRCAE puis des SRADDET) une partie des recettes générées par l'augmentation prévue de la Contribution Climat Énergie. Ils ont, enfin, souhaité que l'Etat accompagne les collectivités dans leur transition vers des flottes publiques locales à faible et zéro émission.

Contacts : [Chloé Mathieu](#) et [Etienne Chaufour](#)

Act'Urbaines

[Projet de loi ELAN : où en est-on ?](#)

06 septembre 2018



Le Sénat a adopté, mercredi 25 juillet dernier, le projet de loi sur le logement dit ELAN (pour Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique), après l'avoir modifié en replaçant les élus locaux au centre de la politique du logement.

Le projet de loi a été adopté, en première lecture, à main levée avec les voix des sénateurs LR, UC et les Indépendants. PS et CRCE (à majorité communiste) ont voté contre, tandis que les élus LREM ont opté pour une "abstention bienveillante, positive et constructive" (**Julien Bargeton**, sénateur de Paris).

Déjà voté à l'Assemblée nationale, le texte fera l'objet d'une commission mixte paritaire (CMP) programmée pour le mercredi 19 septembre. Elle aura lieu au Sénat et sera chargée de trouver une version commune aux deux Chambres.

Le lobbying des associations d'élus entendu, notamment sur la loi SRU

"Nous avons replacé les élus locaux au centre de la politique du logement. Nous avons pris des dispositions pour desserrer les contraintes et construire mieux, y compris dans le logement social", déclarait fin juillet, à l'issue des débats, **Sophie Primas**, présidente (LR) de la Commission des affaires économiques du Sénat. De fait, les auditions de France urbaine et l'AdCF avec **Dominique Estrosi-Sassone**, rapporteure du texte comme avec l'ancien ministre du Logement, **Marc-Philippe Daubresse** (pour la Commission des lois du Sénat) en mai/juin semblent avoir porté leurs fruits. Les sénateurs ont, en effet, repris nombre des préconisations formulées par nos associations.

En commission, les sénateurs ont notamment supprimé les dispositions conduisant à une recentralisation des dispositifs des politiques locales de l'habitat, au profit du préfet. Ils ont, en particulier, assoupli les exigences relatives à la construction de logements sociaux par les communes, prévue par la loi SRU. Ainsi, la « petite loi »



prévoit-elle que la date d'atteinte des 25 % de construction de logements sociaux soit repoussée à 2031 (contre 2025 actuellement), tout en permettant la mutualisation des besoins en logements sociaux au niveau de l'agglomération, à travers un contrat intercommunal de mixité sociale.

Rappelons que cette dernière disposition figure parmi les recommandations du Manifeste d'Arras élaboré par France urbaine au printemps 2017, puisque l'Association y demandait de « *pouvoir mutualiser l'objectif de 25% de logement social à l'échelle des grandes agglomérations, en assouplissant et territorialisant le calcul pour chaque commune-membre, selon le niveau de tension des marchés locaux de l'habitat* ».

Le Sénat souhaite un strict encadrement des ventes HLM et un abaissement du seuil de regroupement des organismes

En séance publique, les sénateurs ont souhaité diriger le produit des ventes de logements sociaux vers des opérations réalisées sur la commune et à défaut l'intercommunalité (si la commune en question remplit ses obligations de 25% de logements sociaux). A signaler que le maire aurait, dans la version sénatoriale du texte, la possibilité de s'opposer à la vente de HLM sur son territoire, dans le cadre du maintien pour les communes du quota des 25% de logements sociaux (art. 29).

En outre, les conditions de réorganisation du secteur du logement social, à travers les opérations de fusion/regroupement entre organismes HLM telles que souhaitées par le gouvernement ont été modifiées : les sénateurs ont voté en faveur du regroupement des organismes de logement social de moins de 10 000 logements, abaissant le seuil de 15 000 logements souhaité par l'exécutif (art. 25). Les sénateurs considèrent, en l'état, que le seuil de 15 000 logements sociaux est trop élevé, compte tenu de la taille moyenne des organismes HLM et que le seuil de 10 000 correspond davantage à la réalité du secteur et des territoires.

Le Sénat refuse les ordonnances pour réformer le régime de la copropriété et créer la future Agence nationale de cohésion des territoires

Les sénateurs ont refusé de valider l'ordonnance habilitant le gouvernement à réformer le régime de la copropriété. **Jacques Mézard**, ministre de la Cohésion des territoires a expliqué n'être pas parvenu à traduire "*dans le dur*" ce sujet complexe et "*devenu extrêmement préoccupant*" et [a donc, à nouveau, défendu](#) cette habilitation pour "*pouvoir intervenir plus lourdement, à la demande des collectivités locales*". A cet égard, **Sophie Primas** a proposé, au cours des



débats, de créer un groupe de travail à la rentrée, pour se pencher sur les ensembles où se chevauchent plusieurs copropriétés. Un sujet d'autant plus important que les imbrications de copropriétés seront augmentées par les ventes HLM.

Les sénateurs ont également rejeté une nouvelle demande d'habilitation du gouvernement visant à [créer l'Agence nationale de cohésion des territoires](#) (qui pourrait, selon des sources convergentes, regrouper les moyens humains et financiers du CGET, de l'ANRU, de l'ANAH et de l'EPARECA). "*Si ce n'est pas possible dans le cadre de la loi Elan, nous trouverons un autre véhicule législatif*", a répondu **Jacques Mézard**, face à l'avis défavorable de la rapporteure sur cet amendement.

Dominique Estrosi-Sassone reprochait, en l'espèce, un amendement trop tardif et souhaitait des clarifications sur la gouvernance de la future Agence et ses missions. Et de rappeler que la proposition de loi sénatoriale [relative à l'équilibre territorial et à la vitalité de la démocratie locale](#) de **Philippe Bas**, **Bruno Retailleau** et **Mathieu Darnaud**, adoptée au Sénat le 13 juin dernier prévoit aussi la création de cette Agence.

CMP du 19 septembre : vers un compromis ?

La CMP, réunissant des représentants des deux assemblées va donc se réunir le 19 septembre au Sénat pour conclure - ou pas - sur un texte commun au Sénat et à l'Assemblée. La CMP est composée de sept députés et sept sénateurs, chargés d'élaborer un texte de compromis. La Chambre haute a déjà désigné ses membres, alors que l'Assemblée doit les nommer le 6 septembre.

Les sénateurs titulaires qui siégeront dans la CMP seront **Sophie Primas**, présidente (LR) de la Commission des affaires économiques, **Dominique Estrosi-Sassone** (LR), rapporteure du texte, **Marc-Philippe Daubresse** (LR), **Marc Daunis** (socialiste), **Xavier Iacovelli** (socialiste), **Valérie Létard** (centriste) et **Jean-Claude Requier** (RDSE).

Pour rappel, la composition politique des CMP doit refléter celle des Assemblées. Dans les deux chambres, les membres titulaires de ces commissions appartiennent pour quatre d'entre eux à la majorité, les trois autres aux groupes de l'opposition. Le président de la CMP est traditionnellement le président de la commission saisie au fond de l'Assemblée où se tient la commission mixte - en l'espèce au Sénat, il s'agit de **Sophie Primas** -, le vice-président étant le président de la commission saisie au fond de l'autre Assemblée (le député LREM **Roland Lescure**).

La CMP aura à statuer sur le texte adopté par le Sénat mercredi 25 juillet. En cas d'accord, le texte de



compromis sera soumis aux deux Assemblées, sachant que seuls les amendements du gouvernement ou ceux acceptés par celui-ci peuvent être déposés. Si chaque Assemblée adopte l'ensemble du projet, la procédure de conciliation est considérée comme réussie et le texte est définitif.

En cas d'échec de la CMP, le dernier texte adopté (en l'occurrence celui du Sénat) est proposé en nouvelle lecture à l'Assemblée, selon la procédure classique d'examen (commission puis séance publique). Le texte adopté par l'Assemblée est alors transmis au Sénat qui l'examine également selon la procédure ordinaire. Si le Sénat l'adopte sans modification, il est définitivement adopté. Dans le cas contraire, il est transmis à l'Assemblée en vue de la lecture définitive.

L'Assemblée délibère alors dans un cadre strictement délimité : elle statue sur le texte qu'elle a adopté au cours de la nouvelle lecture et ne peut adopter d'autres amendements que ceux adoptés par le Sénat lors de sa nouvelle lecture.

A ce stade, il est difficile d'échafauder des scénarios sur l'issue de cette CMP, même si les déclarations des différentes parties se voulaient, avant l'été, plutôt conciliantes. La balle est désormais dans le camp du gouvernement qui a deux alternatives : envoyer un signal au Sénat qui avait, pour mémoire, organisé la Conférence de consensus sur le logement fin 2017/début 2018 et avait été au cœur de la bataille contre la réduction de loyer de solidarité (RLS), lors de la discussion du PLF 2018 ou camper sur sa ligne initiale, en confirmant la volonté de réforme en profondeur du monde HLM, au risque de prêter le flanc aux critiques répétées, notamment de la part des élus et bailleurs sociaux, sur le mouvement de privatisation/financiarisation du secteur.

Contact : [Emmanuel Heyraud](#)

[Calendrier parlementaire semaine du 3 septembre 2018](#)

05 septembre 2018



[Numérique en commun\[s\] : Rencontres nationales de la médiation et des cultures numériques](#)

06 septembre 2018

NEC

NUMÉRIQUE EN COMMUN[S]

Numérique en commun[s] : Rencontres nationales de la médiation et des cultures numériques les 13 et 14 septembre prochains à Nantes

Accélération de la numérisation des gestes quotidiens, dématérialisation des services publics, nouvelles formes d'exclusion, vols massifs de données personnelles, retard européen important sur les secteurs clefs : ces défis imposent des réponses collectives et croisées entre les réseaux de la médiation et des cultures numériques, ancrés dans les territoires, et de nouveaux acteurs (collectivités, entreprises, etc.) qui ont à cœur d'amplifier et d'accompagner les dynamiques existantes.

Ces 5èmes rencontres nationales de la médiation et des cultures numériques se dérouleront les 13 et 14 septembre 2018 à Nantes durant la Nantes Digital Week et mobiliseront collectivités, entreprises, administrations et plus globalement l'ensemble des acteurs du numérique. Construites autour de 3 axes, elles permettront de balayer l'ensemble des défis numériques :

- Concevoir les lieux hybrides où s'incarne l'impact social du numérique
- Ouvrir et protéger les données : réconcilier les injonctions contradictoires
- Écrire un cadre facilitant pour la création et l'utilisation des communs du numérique

Retrouvez le programme et inscrivez-vous sur le site <https://www.numerique-en-commun.fr/>

[Les Rencontres Nationales des Conseils de développement, prochainement à Sète](#)

06 septembre 2018



La Coordination Nationale des Conseils de développement organise avec Sète Agglopôle Méditerranée et son Conseil de développement, les 11 et 12 octobre 2018, les 12èmes Rencontres Nationales, axées sur le thème : « Territoires et Citoyennetés ».

Près de 350 participants sont attendus au théâtre Molière, Scène Nationale de Sète, pour échanger sur la valeur ajoutée des Conseils de développement et leur contribution au développement de nouvelles solidarités entre territoires. Une conférence-débat, 2 forums de débat, 4 ateliers de réflexion et 4 ateliers pratiques rythmeront ces journées.

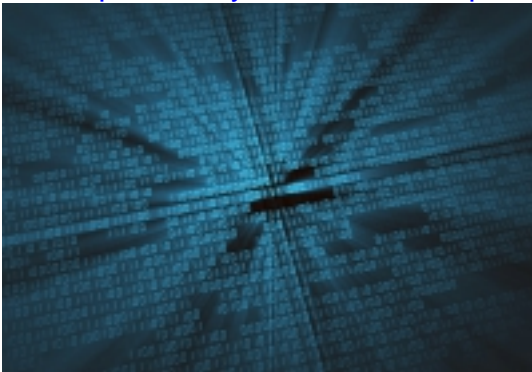
Près de vingt ans après la loi Voynet, une grande part des Conseils de développement a atteint une maturité certaine, mais, dans le contexte de défiance croissante des citoyens vis à vis de la politique, il est urgent de

franchir un nouveau palier. Ces rencontres seront l'occasion de mieux définir la valeur ajoutée des Conseils de développement sur leurs territoires, d'échanger avec les associations d'élus sur leurs attentes vis à vis des Conseils et plus largement d'ouvrir des perspectives pour approfondir la démocratie locale au niveau territorial et inter-territorial. **Jacqueline Gourault**, ministre auprès du ministre de l'Intérieur, honorera de sa présence ces journées.

Programme et inscription: <http://www.conseils-de-developpement.fr/>

Initiatives villes et agglos

[La Métropole de Lyon s'ouvre à l'Open Source](#)



En écho à la dynamique nationale insufflée depuis plusieurs mois sur le logiciel libre et l'Open Source, la Métropole de Lyon vient d'acter le 18 juin 2018 l'ouverture des codes informatiques sources et leur mise à disposition sur une plateforme dédiée. L'objectif : permettre aux citoyens ainsi qu'aux collectivités de consulter, modifier les codes pour réutiliser et améliorer collectivement les outils logiciels propres à la Métropole.

Plus concrètement, en partageant publiquement les codes informatiques des outils et logiciels qu'elle a développés, la Métropole souhaite mutualiser les efforts avec les autres acteurs publics nationaux et internationaux sur une même problématique pour développer de nouveaux services numériques toujours plus adaptés aux attentes des citoyens.

« La mise à disposition des données pour nourrir l'innovation s'est concrétisée par la plateforme [Data Grand Lyon](#) avec plus de 1000 jeux de données aujourd'hui accessibles et un programme d'éducation à la donnée personnelle lancé depuis plusieurs mois, [MesInfos](#) en partenariat avec la FING. Il était donc naturel d'ouvrir les codes sources de nos plateformes, convaincus que nous pouvons ainsi co-produire un patrimoine informatique toujours plus robuste et garantir la pérennité et la valeur des services publics » souligne **Karine Dognin-Sauze**, vice-présidente déléguée à l'innovation, à la Métropole intelligente, au Développement numérique et à la Mobilité intelligente.

Des projets accessibles d'ici fin 2018.

Grâce à cette nouvelle accessibilité, la métropole de Lyon va mettre à disposition, via une plateforme dédiée (appelée une «forge»), un certain nombre de projets et notamment :



- Des projets de service numérique : par exemple la plateforme Data Grand Lyon www.data.grandlyon.com qui permet d'accéder aux données du territoire comme le trafic routier, les transports en communs en temps réel, les places vacantes dans les stations vélov, les mesures du bruit sur le territoire... Ou d'autres guichets du territoire permettant aux citoyens d'effectuer des démarches en ligne ;
- Des projets métiers qui contribuent à enrichir les services publics : par exemple des outils cartographiques liés à la voirie pour identifier et programmer les travaux sur routes ou encore un outil de gestion et d'auto-surveillance des stations d'épuration pour s'assurer qu'il n'y ait aucun rejet de polluants dans les milieux naturels.

[Pour consulter la décision de la Commission permanente de la Métropole de Lyon](#)

Contact presse :
Magali Desongins
mdesongins@grandlyon.com

Agenda

19 septembre 2018

[18e édition de la Conférence des Villes](#)

03 octobre 2018

[Commission Sécurité, le 3 octobre 2018](#)

03 octobre 2018

[Commission Sport, le 3 octobre 2018](#)

09 octobre 2018

[Commission Finances, le 9 octobre 2018](#)

10 octobre 2018

[Conseil d'administration, le 10 octobre 2018](#)

10 octobre 2018

[Commission Développement durable et Transition énergétique de 14h à 17h le 10 octobre](#)

10 octobre 2018

[Commission Education, le 10 octobre 2018](#)

16 octobre 2018

[Commission Numérique, le 16 octobre 2018](#)

24 octobre 2018

[Commission Politique de la ville et cohésion sociale France urbaine/AMF/Ville & Banlieue/Villes de France](#)

05 novembre 2018

[Colloque - Les Métropoles culturelles, le 5 novembre 2018 à Toulouse](#)

13 novembre 2018

[Commission urbanisme, logement, mobilités FU/ADCF avec la FNAU, le 13 novembre 2018](#)

21 novembre 2018

[Commission Finances, le 21 novembre 2018](#)

05 décembre 2018

[Conseil d'Administration du 5 décembre 2018](#)

05 décembre 2018

[Commission Développement durable et Transition énergétique de 14h à 17h le 5 décembre](#)



05 décembre 2018

[Annulée - Commission Education, le 5 décembre 2018](#)

06 février 2019

[Commission Education, le 6 février 2019](#)

03 avril 2019

[Commission Education, le 3 avril 2019](#)

22 mai 2019

[Commission Education, le 22 mai 2019](#)

Directeur de la Publication : Olivier Landel

Territoires urbains : une publication du Pôle communication-Information

France urbaine - 22, rue Joubert – 75009 Paris www.franceurbaine.org

URL source: <http://oldfu.inexine.net/publications/territoires-urbains/territoires-urbains-ndeg141-lettre-hebdomadaire-france-urbaine>